

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF2010

présenté par
M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Tjibaou, M. Sansu et M. Maurel

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	80 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
Plan pluriannuel de recrutement d'enseignants du premier degré public (ligne nouvelle)	80 000 000	0
TOTAUX	80 000 000	80 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre de ce projet de loi de finances pour 2026, 1891 suppressions de postes d'enseignants sont prévues dans le premier degré, hors réforme de la formation initiale. Malgré la baisse démographique, ces suppressions de postes ne feront qu'aggraver le taux d'encadrements des élèves.

En effet, le nombre d'élèves dans les classes en France est supérieur aux moyennes internationales. Alors que la moyenne de l'OCDE est de 20,1 élèves par classe et celle de l'UE à 19,1, la France se situe à 21,3 élèves. Ainsi, 28 % des classes françaises comptent plus de 25 élèves.

Cet amendement propose de créer un plan pluriannuel de recrutement d'enseignants du premier degré afin de recruter 5000 enseignants manquants. Ainsi, il est proposé de recruter 1.600 nouveaux enseignants pour l'année 2026. Nous estimons le cout d'un tel recrutement à 80 millions d'euros.

Un nouveau programme intitulé « Plan pluriannuel de recrutement d'enseignants du premier degré public » est créé et abondé de 80 millions d'euros en AE et CP.

Ces crédits sont prélevés hors titre 2 sur l'action 8 du programme 214.